



## Rapport pour la séance du Conseil communal du 6 juin 2023

Commission de Gestion et Finances

### Rapport sur le préavis du Conseil communal N° 21/2023

**Objet :** Règlement Fonds communal pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le développement durable.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

La Commission de Gestion et Finances représentée par Madame Oulevay Nicole, Messieurs Viquerat Jean-Michel, et Schwab Daniel a pris connaissance du préavis 21/23 concernant le règlement pour un fonds communal pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le développement durable lors de la rencontre avec la Municipalité du 11 mai 2023.

Elle s'est ensuite réunie le 30 mai 2023 représentée par Madame Nicole Oulevay, Messieurs Viquerat Jean-Michel, Schwab Daniel et Agassis Olivier afin de délibérer et d'établir son rapport.

Le rôle de la Commission est d'attribuer la taxe de 0,7 ct /kWh au fonds pré-cité.  
L'enveloppe globale de cette indemnité communale pour usage du sol se monte à environ 30 000.-. Elle est actuellement versée au ménage communal.

La Commission estime que cette somme peut être raisonnablement attribué au fonds communal pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le développement durable, sans mettre en péril les finances communales.

En conséquence la Commission propose au conseil d'accepter la création de ce fonds.

Bavois, le 30 mai 2023

Pour la Commission Gestion et Finances

Agassis Olivier

Oulevay Nicole

Schwab Daniel

Viquerat Jean-Michel